

# 1.1 Pédophilie et pédocriminalité

*Bien connaître ces deux mots pour tout comprendre.*

*La période actuelle cherche à dévoiler les faits de pédocriminalité dont sont coupables des pédophiles. Pour autant, on peut être pédophile, c'est-à-dire être attiré sexuellement par des enfants sans jamais passer à l'acte. Il faut donc établir une distinction entre ceux qui passent à l'acte (les formes sont multiples...) et deviennent ainsi des criminels et ceux qui gèrent cette attirance sans agresser personne.*

La pédophilie est une attirance sexuelle pour un jeune, un enfant voire, dans certains cas extrêmes, un bébé. Ces enfants font partie ou non de la famille du pédophile, cette attirance est homosexuelle ou hétérosexuelle. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe la pédophilie dans les « troubles de la préférence sexuelle ».

Cette attirance sexuelle peut évoluer de la simple pensée pédophile (non criminelle) vers une stratégie de prise de pouvoir de l'adulte sur l'enfant qui devient dans l'esprit déviant de l'adulte, un partenaire sexuel, consentant ou non, jusqu'à un simple objet sexuel jetable. Nous sommes dans la pédocriminalité.

Très souvent, le pédocriminel exige le secret et menace l'enfant en lui faisant croire qu'il est en partie coupable. Cette confusion déstabilise durablement l'enfant. Des témoignages d'adultes ayant été abusés dans leur enfance mettent en lumière les effets à long terme de ces actes et de ces stratégies dévastatrices.

## La pédophilie a de multiples formes

La pédophilie peut se manifester par une insistance de l'adulte à être en contact avec tel ou tel enfant et, si possible, seul avec cet enfant. La relation s'installe autour d'une pseudo-attirance de l'enfant pour l'adulte venant du fait que l'enfant est d'abord confiant et pense qu'il s'agit d'une relation bienveillante pendant que l'adulte décode chaque attitude positive de l'enfant (sourire, bises, rires...) comme une approche d'attirance sexuelle réciproque. La relation est donc très ambiguë et malsaine et certains adultes pédophiles fantasment à partir de cette relation qui ne les conduit pas forcément à des gestes sexuels ou érotiques mais à des regards langoureux, des attitudes totalement déplacées et à un enfermement de l'enfant dans une relation anxiogène.

## Quand elle devient criminelle

La pente vers la pédocriminalité conduit l'adulte pédophile vers des actes graves : se déshabiller et se masturber devant l'enfant, visionner de la pédopornographie, imposer des caresses, fellation ou cunnilingus, pénétration du vagin, de la bouche ou de l'anus avec un objet, un doigt, ou le pénis.

Dans certains cas, l'adulte pédocriminel raconte une histoire ou des histoires à l'enfant pour faire penser à un jeu, banaliser les actes posés et impliquer l'enfant pour qu'il se sente en partie coupable. Dans d'autres cas, l'enfant est violenté, menacé, quelquefois torturé pour obtenir son silence.



## Des conséquences physiologiques

Les viols par pénétration créent douleurs, lésions et infections chez l'enfant qui, en plus de ressentir ces conséquences, entre dans une angoisse profonde de ne pas comprendre ce qui se passe tout en réalisant confusément ne pas être protégé de la personne qui l'agresse. Pour les plus jeunes, l'incompréhension totale devant de tels actes produit des troubles psychosomatiques dévastateurs et durables. Les grossesses, les maladies sexuellement transmissibles peuvent faire partie du tableau. Les fellations provoquent dégoût, maux de ventre, vomissements.

## Des conséquences psychiques et psychologiques

Tous les témoignages d'adultes abusés dans l'enfance sont unanimes : L'enfant violé, agressé éprouve un dégoût massif de lui-même car il a été traité comme une chose sexuelle. Il se sent durablement et irrémédiablement sali, son estime de lui-même est réduite à peu de choses. De plus, il a été incapable d'arrêter le processus, on a même pu lui faire croire qu'il était en partie responsable de ce qui s'est passé par des gestes ou des tenues soi-disant provocantes.

Lorsque ces enfants abusés arrivent à l'âge adulte, leur sexualité est impactée car associée à la violence, au mépris de l'autre, aux dégoûts ressentis. Certains deviendront eux-mêmes agresseurs, d'autres refuseront toute sexualité, d'autres verseront dans la prostitution, d'autres encore refuseront de vivre dans ce cauchemar et mettront fin à leurs jours.

### **Pour aller plus loin :**

- Un témoignage de **Séverine MAYER** - Médiapart 13/04/2016 <https://blogs.mediapart.fr/severine-mayer>



**Parce que parfois, les mots n'ont pas le sens qu'on leur donne. On ne mélange pas tout... C'est de crimes qu'il s'agit, de viols d'enfants... Pas "d'attirance sexuelle"... Des agressions. Des viols, sur des enfants qui n'ont rien demandé.**

*« Ces dernières semaines, à la lecture de centaines de commentaires, il m'est apparu qu'il est grand temps de faire la lumière sur ce qu'est la pédophilie, et marquer cette différence, infime sur papier mais immense dans les faits, avec la pédocriminalité.*

*La définition de la pédophilie d'abord, et son étymologie : du grec « païs » -> enfant, et « philia » -> amitié. Un pédophile, dans le sens étymologique, serait donc une personne qui aime les enfants, qui a de l'amitié pour les enfants. Avec le temps, la notion d'attirance sexuelle est apparue, concernant des enfants d'âge prépubères. En réalité, c'est plutôt le mot « pédérastie » qui devrait être utilisé, son étymologie étant « païs » -> enfant, et éros -> amour sexuel.*

*Mais l'un ou l'autre de ces mots... Peu importe, en réalité, ils ne sont pas adaptés. Ni l'un, ni l'autre.*

*Car il ne s'agit pas d'actes d'amour, ni d'amitié.*

*La pédophilie telle qu'on en parle dans l'actualité n'a rien à voir avec le mot dont il est question.*

*Non, il ne s'agit pas de poursuivre des personnes qui auraient eu un sentiment amoureux pour des enfants et l'auraient « peut-être » exprimé maladroitement par des caresses déplacées.*

*Il s'agit de pédocriminalité. De crimes.*

*Et les mots font toute la différence. On parle de crimes. Le problème, c'est que la notion de « pédophilie » n'existe pas au regard de la loi, elle n'existe que médicalement.*

*La plupart des législations du monde condamnent comme un délit (voire un crime) les relations sexuelles avec un mineur civil n'ayant pas l'âge de la majorité sexuelle (qui varie de 12 à 21 ans, et en Europe de 13 à 18 ans). Les relations entre mineurs, ou entre mineurs proches en âge et ou maturité, ne sont en général pas concernées, ou sont tolérées. En France, la majorité sexuelle est fixée à 15 ans. Il y a donc toujours des personnes pour laisser supposer que, à partir de 15 ans, la victime l'a sans doute un peu cherché, ou était consentante. Pourtant, dans les faits, c'est rarement le cas.*

*Alors, de quoi parle-t-on ?*

*La plupart des témoignages que j'ai reçus parle d'agressions sexuelles avec ou sans pénétration bien avant l'âge de 10 ans (parfois même bien avant 5 ans...). Des enfants contraints à des caresses, des fellations, des actes écœurants, que souvent ils ont vécu dans la stupeur car ils ne comprenaient pas ce qui leur arrivait. Ils ressentaient par contre un malaise, une douleur, une peur. Parfois, lorsque ce n'est arrivé « que » quelques fois de manière espacées, la mémoire a « bloqué » ces souvenirs, qui ont rejailli des années, voire des décennies après les faits. Souvent à l'occasion d'un choc émotionnel.*

*La plupart des témoignages donc, parlent bien d'actes violents, vécus douloureusement. Et ce n'est pas tout. On dépasse souvent ce stade de « caresses » ... On parle de véritables viols (avec pénétration),*

de violences psychologiques associées, de menaces, de chantage... De coups. On parle bien de crimes. Répétés la plupart du temps.

Non, ces adultes qui ont commis ces crimes ne sont pas « pédophiles », ils ne sont pas amis des enfants, ce sont des pédocriminels.

Il est temps que la loi change : qu'il soit fait état de crimes, systématiquement lorsqu'un enfant est agressé sexuellement. Il est temps que le viol d'enfants soit classé au plus haut point de gravité des crimes. Car nous tous qui avons vécu cet enfer, savons à quel point cela nous a brisés, à vie. Il est temps également que la notion d'inceste ne soit plus qu'une notion justement ! Un facteur aggravant ? Non, le crime parmi les crimes. Le plus odieux, le plus douloureux, le plus sournois, le plus abject. Contraindre son propre enfant à l'insécurité permanente, la violence, la douleur, la peur, puis la honte, la culpabilité... Amputer son propre enfant de sa dignité, de sa famille... Ce devrait être le crime le plus grave de tous les crimes.

Mais voilà... On continue de parler proprement, politiquement correct. On parle donc de pédophilie, d'attouchements... On parle d'adultes « malades »... Les pauvres.

Nous savons que la majorité ne sont que des pervers narcissiques, des manipulateurs, qui ne s'estiment pas malades d'ailleurs. Si nos bourreaux avaient éprouvé le moindre remord, s'ils avaient eu un peu honte de ce qu'ils nous ont fait, s'il existait chez eux un minimum de conscience, alors ils auraient cherché à se faire soigner, et surtout, ils nous auraient demandé pardon. Au lieu de ça, ils vivent en s'arrangeant toujours pour que nous passions pour des malades, des menteurs.

Les médias, la société doivent changer leur façon de parler, de dire les faits. Ils doivent dire crimes, violeurs d'enfants, ils doivent dire les choses telles qu'elles sont. Le regard sur les victimes doit changer, nous n'avons pas à porter sur épaules le poids de la honte, du sujet tabou, de l'indignité. Nous devons être protégés, pris en charge, soutenus, entendus.

C'est le regard des autres qui nous empêche de parler. C'est le jugement des autres qui nous fait hésiter à porter plainte. Parce que quoi qu'on fasse, nous sommes soumis au jugement, à la pitié, ou au mépris. La société considère que nous sommes sales, que notre parole n'est peut-être pas légitime.

La loi doit partir du principe qu'une personne qui a été victime d'un pédocriminel a besoin de plusieurs décennies pour parvenir à surmonter toutes les épreuves qui l'attendent avant de pouvoir faire la démarche de « porter plainte » ...

Il ne s'agit pas de vengeance, il ne s'agit pas d'acharnement. Il s'agit de demander justice, car nous sommes des personnes polytraumatisées, psychologiquement, physiquement. Une partie de nous a été amputée et nous avons dû, d'abord, faire en sorte de rester en vie.

Non au délai de prescription. Ce délai est le reflet de ce que la justice pense des crimes que nous avons subis : « pas si graves ». La justice imagine que 20 années après la majorité suffisent à avoir effacé la douleur, à avoir refermé cette plaie béante dans nos entrailles. 20 années suffiraient donc pour que nous soyons sortis d'affaire.

Cela fait 26 ans que j'ai eu 18 ans. Comme la plupart des victimes, je continue de faire des cauchemars. Mon corps continue de souffrir. Je continue de faire des crises de dissociation. Je continue d'avoir peur, de manière irrationnelle, que l'on fasse du mal à mes enfants. Des thérapies, j'en ai suivies, des années. Je sais, j'ai compris, j'ai décortiqué mon vécu. Mais voilà... Comme toutes les victimes, il y a une chose évidente, une chose contre laquelle je ne peux pas lutter : ce vécu, aussi immonde soit-il, fait partie de moi, de la manière dont je me suis construite. C'est en moi. Je peux tout tenter pour oublier... Mais c'est là. En moi. Dans mes os, dans mes neurones, dans mon cœur.

Cette petite fille de 4 ans 1/2 enfermée en enfer durant 14 ans, cette enfant-là est en moi.

Les autres victimes me disent la même chose... « C'est là, en moi, même si je voudrais que ça disparaisse ! »

La perpétuité pour nous. La prescription pour les pédocriminels ? Pourquoi ?

La pédocriminalité est un crime contre l'humanité : elle nie l'humanité de milliers d'enfants chaque année en France. De combien de millions dans le monde ? Ouvrons les yeux... »

